



>> 2030

LE PLAN CANOPÉE

PROTÉGER ET DÉVELOPPER LA FORÊT URBAINE

la métropole
GRANDLYON

Le Plan Canopée est la déclinaison opérationnelle de la Charte de l'Arbre, dispositif territorial partenarial associant plus de 120 acteurs publics, privés et associatifs de la Métropole de Lyon et au-delà. L'objectif de la Charte : promouvoir les actions en faveur d'une meilleure connaissance des arbres du territoire de la Métropole de Lyon, d'une reconnaissance de leurs bienfaits, afin d'assurer leur protection et leur développement. Et chaque signataire de la Charte de l'arbre s'est engagé à contribuer à la mise en œuvre d'un plan d'action dans le respect des principes et des recommandations formulés dans la Charte.

Le Plan Canopée, quant à lui, constitue la proposition d'un cadre opérationnel commun pour **féderer l'ensemble des initiatives et contributions des signataires. Il propose des actions concrètes, des objectifs quantifiés et des moyens affectés pour permettre la déclinaison opérationnelle de la Charte de l'Arbre.** Et répondre ainsi aux enjeux d'adaptation aux changements climatiques préconisés par le Plan Climat du Grand Lyon. Le Plan Canopée traduit ainsi la convergence d'objectifs entre ces deux démarches qui associent de nombreux acteurs du territoire et trouvent dans ce plan une déclinaison opérationnelle porteuse d'avenir.

Le Plan Canopée s'articule autour de **4 axes stratégiques majeurs** et se décline en **25 actions** qui concourent toutes à protéger et développer davantage la « forêt urbaine » du territoire de la Métropole de Lyon.

- 1** Pérenniser et développer le patrimoine arboré
Actions 1 à 5
- 2** Favoriser le bien-être et la mobilisation des citoyens
Actions 6 à 11
- 3** Fédérer les professionnels autour du Plan Canopée
Actions 12 à 19
- 4** Améliorer la connaissance et développer de nouvelles pratiques
Actions 20 à 25

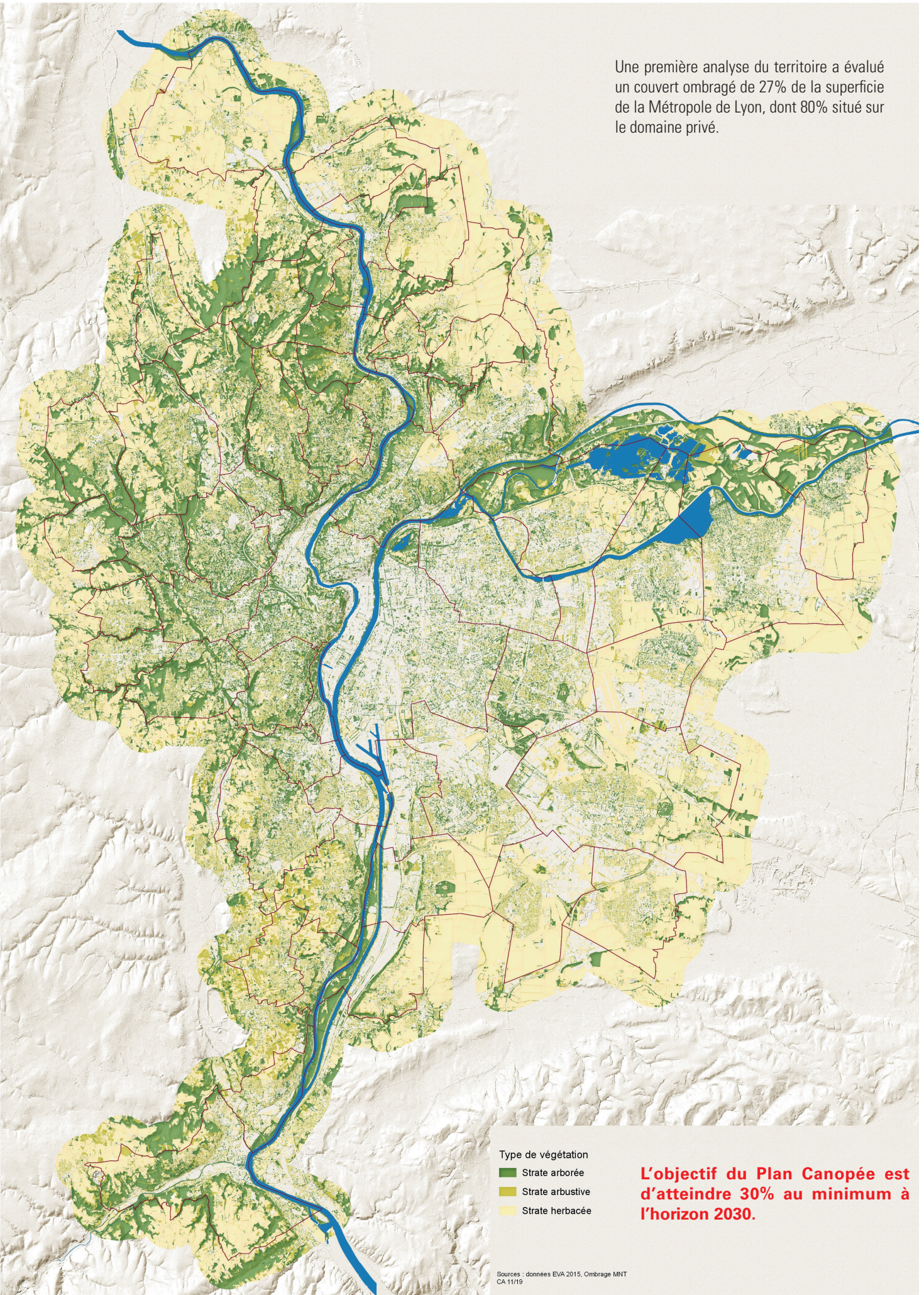


La canopée est la somme des couronnes feuillées de l'ensemble des arbres d'un territoire qui, dans un environnement urbanisé, forment une forêt diffuse.

C'est également cette partie feuillée de l'arbre qui est directement active dans les processus de rafraîchissement, de séquestration du carbone et de production d'oxygène.

L'arbre est surtout la figure de proue d'un système complet réunissant la nature sous toutes ses formes, que se soit dans des espaces urbains (parcs, espaces publics, végétalisation des bâtiments...), agricoles (haies, agroforesterie...), et naturels (ripisylve, prairies, boisements...).

Une première analyse du territoire a évalué un couvert ombragé de 27% de la superficie de la Métropole de Lyon, dont 80% situé sur le domaine privé.



L'objectif du Plan Canopée est d'atteindre 30% au minimum à l'horizon 2030.

1

Pérenniser et développer le patrimoine arboré

Actions 1 à 5

Le développement de la canopée urbaine de la Métropole de Lyon impose d'amplifier les efforts engagés depuis plus de 25 ans en faveur des arbres. Il s'agit notamment d'améliorer la connaissance des arbres du territoire qui est le point de départ pour une meilleure prise en compte et une valorisation de ce patrimoine vivant. Il s'agit également d'améliorer leur prise en compte dans les outils réglementaires de développement de la Métropole tels que le PLUH ou le PDU. Il s'agit surtout d'engager un ambitieux plan de développement de la « forêt urbaine » afin de pouvoir bénéficier des bienfaits de la canopée, mais aussi et enfin d'assurer le renouvellement des arbres vieillissants afin de pérenniser ce patrimoine pour les générations futures.



1

Augmenter le rythme des **nouvelles plantations** et maintenir le rythme de renouvellement actuel

2

Réaliser **l'inventaire des patrimoines arborés** du territoire de la Métropole

3

Inscrire **l'arbre au cœur des procédures** d'urbanisme.

Exemple d'action :

Le nouveau PLU-H s'est doté de nouveaux outils de protection et de développement de la canopée :

4

Intégrer l'objectif du plan Canopée au plan « modes actifs » et au PDU

5

Préserver et valoriser **les arbres remarquables**

Le coefficient de pleine terre qui s'applique à tous les secteurs à aménager et impose des surfaces minimum pouvant accueillir des arbres.

Au total, l'évolution des surfaces protégées par rapport au PLU précédents sont :

- Espaces naturels et agricoles protégés : +750 ha (passant de 23 435 ha à 24 185 ha en 2019)
- Espaces boisés classés : +628 ha (passant de 4 664 ha à 5 292 ha en 2019)
- Espaces végétalisés à valoriser : +1 492 ha (passant de 2 073 ha à 3 565 ha en 2019)
- Plantations sur le domaine public : +152 ha (passant de 262 ha à 414 ha en 2019)

Soit environ **+ 2 283 ha d'espaces de nature protégés en plus** en 2019 dans le PLU-H.

2

Favoriser le bien-être et la mobilisation des citoyens

Actions 6 à 11

Le développement de la canopée urbaine ne peut se faire sans l'implication et la participation active des habitants de la Métropole de Lyon. Il est donc indispensable de favoriser l'émergence d'une nouvelle gouvernance locale en matière de cadre de vie en accompagnant et en encourageant les initiatives locales et citoyennes qui concernent les arbres et le végétal. Par ailleurs, le Plan Canopée vise à favoriser le bien-être des habitants et doit donc se préoccuper des risques que peut générer une « forêt urbaine » afin d'en minimiser la portée.



photo: Thierry Fournier, Métropole de Lyon

6

Minimiser les risques **d'accidents** en lien avec les **événements climatiques extrêmes** (tempêtes, incendies, inondations, glissement de terrains...)

7

Minimiser les risques **d'allergies liés aux pollens** et agir pour **la qualité de l'air**

8

Encourager les **initiatives locales et citoyennes** en faveur de l'arbre en ville

9

Développer le réseau de **sentiers et balades pédagogiques**

10

Sensibiliser et mobiliser **les jeunes citoyens**

Exemple d'action :

Des ateliers de plantations réalisés avec des écoles primaires, collèges, centres sociaux, conseils de quartier et associations, ainsi que des programmations d'animations, des conférences proposées aux publics.

11

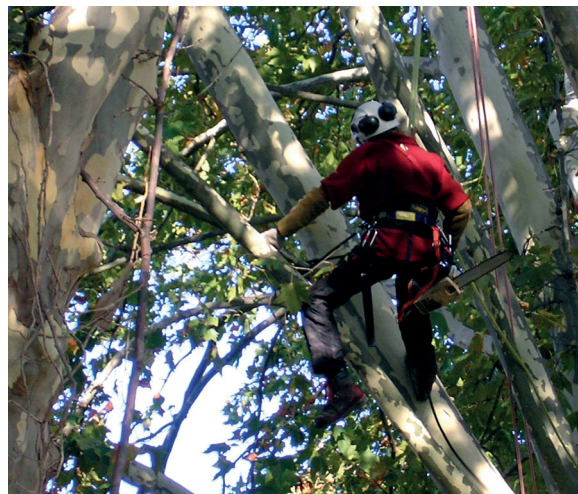
Développer des **politiques incitatives** pour la plantation d'arbres

3

Fédérer les professionnels autour du Plan Canopée

Actions 12 à 19

La Charte de l'Arbre est une dynamique de territoire qui réunit de nombreux acteurs du local, principalement issus de la filière du paysage et des collectivités. Il est donc essentiel que le Plan Canopée cherche à fédérer de manière beaucoup plus large tous les professionnels de l'agglomération lyonnaise dont l'activité est en interface avec la question des arbres. La sensibilisation des personnels, l'accompagnement des métiers à des évolutions de pratiques et de techniques pour améliorer la protection des arbres sont donc indispensables. Pour cela des concertations techniques entre ces métiers doivent être conduites au travers de protocoles et de guides techniques interdisciplinaires.



12

Étendre la pratique du **Zéro Phyto au-delà des espaces publics** et généraliser les **plans territoriaux de gestion différenciée** des espaces

13

Organiser l'animation du **réseau des signataires**, communiquer vers **le grand public** et promouvoir le « **mécénat végétal** »

14

Élargir la collaboration de **la Charte de l'Arbre au-delà des acteurs traditionnels de la filière paysage**

Exemple d'action :

Les signataires de la Charte de l'Arbre intègrent ainsi aujourd'hui des aménageurs, des bailleurs sociaux et des copropriétés. Leur implication permet d'envisager une démultiplication des projets de plantation. L'objectif actuel est donc de poursuivre l'élargissement du réseau des signataires

15

Accompagner les projets d'aménagement sur les questions de **fertilité des sols**, de choix des essences, de gestion et d'approche du coût global

16

Sensibiliser les professionnels de la construction à la protection des arbres sur les chantiers

17

Développer l'utilisation du **protocole de cohabitation des arbres et des réseaux**

18

Promouvoir les techniques de **taille raisonnée**

19

Rédiger des **guides interdisciplinaires** de bonnes pratiques et favoriser les **plateformes d'échanges**

4

Améliorer la connaissance et développer de nouvelles pratiques

Actions 20 à 25

Le développement du Plan Canopée nécessite d'améliorer les connaissances dans certains domaines techniques et doit donc s'accompagner d'une véritable logique de Recherche & Développement. Les grands projets de la Métropole de Lyon et de ses partenaires doivent servir de supports pratiques à ces innovations. Enfin le développement du Plan Canopée doit permettre de faire évoluer les pratiques en testant et en encourageant des approches innovantes de replantation du territoire dans une logique de résilience urbaine.



20

Rationaliser l'utilisation des terres agricoles pour la création de supports de plantation

Exemple d'action :
Une stratégie globale a été définie afin

d'accompagner l'enjeu de limitation de l'artificialisation des sols. Elle porte sur la systématisation du diagnostic de la fertilité des sols, la mutualisation des ressources entre les projets, la création de substrats de substitution à la terre végétale (Projet Terre Fertile 2.0) et l'expérimentation de processus de génie écologique pour la refertilisation des sols en place. L'objectif à terme est de ne plus utiliser de terres issues de la destruction de sols naturels pour la réalisation des espaces de nature en ville

21

Promouvoir l'intégration des arbres à la **gestion du cycle de l'eau** en lien avec le projet « **ville perméable** »

22

Développer un outil d'évaluation des bénéfices liés à la préservation ou à la plantation des arbres (**calcul du coût global**)

23

Agir en faveur de la biodiversité

24

Adapter les palettes végétales aux changements climatiques

25

Promouvoir les projets **d'agroforesterie** et de plantation de forêts périurbaines



Métropole de Lyon

Direction Voirie, Végétal, Nettoyement
Direction Adjointe Patrimoine Végétal

20 rue du Lac - CS 335 69
69505 Lyon cedex 03

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole